

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****19 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le douze mai deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEULT, M. Didier LEMOINE, Adjoint au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, Florence RIGOLET, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Sylvie KOLANEK donne pouvoir à Mme Murielle GENTY

M. Gilles MARY donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEULT

M. Didier MORISSONNAUD donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

M. Davy GARCON donne pouvoir à Mme Florence RIGOLET

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 28 avril 2022 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Patricia LEMOINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2022-05-015

1°) Tours Métropole Val de Loire – Adoption du pacte fiscal et financier

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le pacte fiscal et financier tel que ci-annexé.
- ABROGE les délibérations relatives au remboursement des frais pédagogiques.

Délibération n° 2022-05-016

2°) Tours Métropole Val de Loire – approbation des transferts de charges pour 2022 entre la Commune et la Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,

- APPROUVE le rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts tel que ci-annexé.
- APPROUVE le montant des transferts de charge pour la commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2022.

Délibération n° 2022-05-017

3°) Décision modificative n°1

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Opération 11 - Bibliothèque		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	260,56 €	260,56 €
Opération 10005 - Cimetière		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
21316	Equipement du cimetière	40 960,00 €	5 000,00 €	45 960,00 €
Opération 10016 - Espace de la Maurière		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000,00 €	2 273,52 €	7 273,52 €
Chapitre D020: dépenses imprévues		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
20	Dépenses imprévues	15 586,53 €	-7 534,08 €	8 052,45 €
TOTAL DES MOUVEMENTS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 586,53 €	0,00 €	15 586,53 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 014: atténuation de produits		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
739211	Attribution de compensation négative	75 396,27 €	-15 166,00 €	60 230,27 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
6574	subventions de fonctionnement aux associations et autres	3 600,00 €	7 947,00 €	11 547,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		78 996,27 €	-7 219,00 €	71 777,27 €
RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 74: dotations, subventions et participations		BP 2022	DM1	BP 2022 + DM1
74751	Participation du GFP de rattachement	31 231,00 €	-7 219,00 €	24 012,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT		31 231,00 €	-7 219,00 €	24 012,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2022-05-018**4°) Attribution des subventions aux associations**

Les commissions associations et finances proposent l'octroi de subvention pour l'exercice 2022 aux associations suivantes :

- CASEC : 800€
- ARTENCIEL : 100€
- SECRET : 500€
- CHOREOGYM : 1 000 €
- NATURE ET PATRIMOINE : 800€
- VITAMIN&S : 1000€
- VIRADES DE L'ESPOIR : 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (Brigitte BESQUENT, Estelle MARTINS, Mélanie LUSSEULT) et 16 voix pour

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessus
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Délibération n° 2022-05-019**5°) Syndicat des Mobilités de Touraine – délégation de compétences pour le transport scolaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 5 abstentions

- VALIDE le règlement intérieur du service périscolaire applicable au 1^{er} septembre 2022 tel que ci-annexé.

Délibération n° 2022-05-021**7°) Règlement de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 6 abstentions

- VALIDE le règlement intérieur de l'ALSH applicable au 1^{er} septembre 2022 tel que ci-annexé.

Délibération n° 2022-05-022

8°) Tarifs des services périscolaires

Les commission jeunesse et finances ont travaillé conjointement sur les grilles tarifaires périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2022.

Temps d'activités périscolaires et garderies :

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2022
Temps d'activités périscolaire	Gratuité
Garderie périscolaire (par présence) – matin	2,00 €
Garderie périscolaire (par présence) – soir	2,00 €
Garderie périscolaire mercredi de 12h00 à 12h30	Gratuité

Transport scolaire :

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2022
Ramassage scolaire (par mois) 1 ^{er} enfant	25,00 €
<i>Nb: tout mois commencé est dû quel que soit le nombre de jours de fréquentation. Aucune réduction au prorata ne sera accordé. Le bus n'assurera pas la desserte du matin le jour de la rentrée scolaire.</i>	
Ramassage scolaire (par mois) par enfant supplémentaire	5,00 €
<i>Nb: tout mois commencé est dû quel que soit le nombre de jours de fréquentation. Aucune réduction au prorata ne sera accordé. Le bus n'assurera pas la desserte du matin le jour de la rentrée scolaire.</i>	

Restauration scolaire :

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2022
Repas maternelle	4,06 €
Repas élémentaire	4,31 €
Repas adulte	4,91 €
Fourchette (le repas)	1,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les grilles tarifaires applicables au 1^{er} septembre 2022 telles que présentées ci-dessus

Délibération n° 2022-05-023

9°) Tarifs de l'accueil de loisirs

Les commissions jeunesse et finances proposent le maintien des grilles tarifaires de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Journée

Tranches de quotient familial	0 € < QF <= 370 €	371 € < QF <=830 €	QF => 831 €
Coefficient	Plancher	QF x 1%	QF x 1.1%
Participation journalière	3,70 €	3,71 € à 8,30 €	9,14 € à 17 € (plafonné à 17 €)
Tarif horaire	0,336 €/h	De 0,337€ à 0,754 €/h	De 0,83 € à 1,545 €

Mercredi

Tranches de quotient familial	0 € < QF <= 370 €	371 € < QF <=830 €	QF => 831 €
Coefficient	Plancher	QF x 0,545 %	QF x 0,6%
Participation journalière	2,02 €	2,021 € à 4,523 €	4,99 € à 9,27 € (plafonné à 9,27 €)
Tarif horaire	0,336 €/h	De 0,337€ à 0,754 €/h	De 0,83 € à 1,545 €

Tarif mini camp

Journée

Tranches de quotient familial	0 € < QF <= 370 €	371 € < QF <=830 €	QF => 831 €
Coefficient	Plancher	QF x 1,5%	QF x 1.65%
Participation journalière	5,55 €	5,565 € à 12,45 €	13,71 € à 25,50 € (plafonné à 25,50 €)
Tarif horaire	0,504 €/h	De 0,506€ à 0,1,131 €/h	De 1,246 € à 2,318 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les grilles tarifaires de l'accueil de loisirs applicables au 1^{er} septembre 2022 telles que présentées ci-dessus
- PRECISE que la délibération pour la tarification de l'accueil de loisirs pour les enfants hors commune est reportée au prochain conseil.

10°) Information et points divers

Aménagement – voirie – environnement :

- Didier LEMOINE informe le conseil municipal que les entreprises de travaux publics augmentent leur tarif. C'est notamment le cas pour certains marchés métropolitains dont les révisions sont désormais mensuelles. Les travaux prévus par le service technique seront donc probablement moindres au regard de leur coût.
- L'architecte pour le préau du cimetière du Vieux Bourg est retenu. Il s'agit du Cabinet d'Architecture La Ruche dont la prestation s'élève à 1 400 €.

- Le conseil municipal devra se prononcer sur le rapport de la mission 5G menée par la métropole lors de la séance du 30 juin prochain.
- L'antenne relais de la Bergerie sera mise en service fin mai.
- Bruno MARUJO a intégré le service technique le 16 mai dernier. Il dispose d'une solide expérience en espaces verts.

Culture

- Le repas du 8 mai a été apprécié. Les retours sont positifs. Chaque conseiller est invité à faire part des remarques qu'il a reçu des convives pour améliorer la prochaine édition.
- Courant Alternatif est le prestataire retenu pour la refonte du site internet. L'étude commencera début juin.

Point divers

- Le planning des bureaux de vote est communiqué aux conseillers municipaux.
- Le plan canicule permet entre autres d'assurer une veille auprès des personnes fragiles inscrites. Une équipe de 4 élus (CCAS et commune) tient une permanence hebdomadaire de juin à août quand le plan est activé. Le planning sera transmis par mail aux conseillers pour inscription.

La séance est levée à 20h31.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2022-05-015

Tours Métropole Val de Loire – Adoption du pacte fiscal et financier

Délibération n° 2022-05-016

Tours Métropole Val de Loire – approbation des transferts de charges pour 2022 entre la Commune et la Métropole

Délibération n° 2022-05-017

Décision modificative n°1

Délibération n° 2022-05-018

Attribution des subventions aux associations

Délibération n° 2022-05-019

Syndicat des Mobilités de Touraine – délégation de compétences pour le transport scolaire

Délibération n° 2022-05-020

Règlement intérieur du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022

Délibération n° 2022-05-021

Règlement de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2022

Délibération n° 2022-05-022

Tarifs des services périscolaires

Délibération n° 2022-05-023

Tarifs de l'accueil de loisirs